

## MOBILISATION DES OFFICES PUBLICS DE L'HABITAT DU 93

# LA BATAILLE CONTINUE POUR DÉFENDRE LE LOGEMENT SOCIAL

### Mesdames, messieurs les locataires,

ous avez été plusieurs milliers à rejoindre le mouvement que la majorité des offices publics de l'habitat de Seine-Saint-Denis a initié en septembre dernier pour exprimer vigoureusement notre opposition à la mesure injuste qui visait à faire supporter aux locataires et aux organismes HIm le prix du désengagement du gouvernement dans la construction du logement social.

À l'issue de l'examen de la Loi de Finances 2011, la ponction instaurée par l'État a été ramenée de 340 millions à 245 millions d'euros et beaucoup des offices de Seine-Saint-Denis ayant signé un protocole de consolidation avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS), ont été dispensés de cette taxe qui n'en demeure pas moins injuste pour les autres organismes auxquels elle s'applique.

Après cette mobilisation, nous avons continué, depuis octobre 2010, à interpeller l'État sur d'autres points clés de la contractualisation imposée dans le cadre des Conventions d'Utilité Sociale:

 Nous avons combattu unanimement la stratégie de l'État qui consiste à inciter les bailleurs sociaux à vendre massivement des logements locatifs, afin de se constituer des fonds propres qui compenseraient le désengagement de l'État.

- Nous avons également revendiqué l'exemption du surloyer de solidarité sur les territoires où les Programmes locaux de l'habitat le permettent pour maintenir la mixité sociale.
- Enfin, nous insistons pour que l'État assume seul le poids de ses responsabilités en matière de droit au logement opposable et pour que les montants des aides à la pierre soient en adéquation avec les besoins en logements des territoires.

#### DÉFINITION

#### **●** Les Conventions d'Utilités Sociale (CUS)

sont un contrat que les offices publics de l'habitat doivent signer avec l'État et qui les engagent à atteindre un certain nombre d'objectifs en terme de politique de patrimoine et d'investissement, de politique sociale ou encore de qualité du service rendu aux locataires. Seulement, cette démarche contractuelle, au lieu d'être réciproque pour garantir la pérennité du service public de l'habitat locatif social, est déséquilibrée car elle fixe des obligations aux organismes HLM tandis que l'Etat réduit sans précédent les aides.























#### REPÈRES

● 3,6 millions de personnes

en France mal ou non logées

• 1,3 million de familles

en attente d'un logement social dont près de 50 000 en Seine-Saint-Denis

#### alors que la loi de finances 2011 a prévu :

- une baisse de 110 millions d'euros des aides à la pierre pour financer la construction de logements sociaux
- une baisse de 84 millions d'euros des aides personnelles au logement pour soutenir les familles pour le paiement des loyers
- une baisse de 83 millions d'euros de la politique de la ville pour rénover les quartiers populaires et tandis que 500 millions d'euros ont été dépensés pour élargir aux plus riches le prêt à taux 0%.

• Plus globalement, nous demandons une prise en compte spécifique du département de la Seine-Saint-Denis au regard de ses caractéristiques économiques, sociales et urbaines qui nécessitent des moyens justifiés et adaptés de la part de l'État.

Depuis octobre 2010 nous avons sollicité un rendez-vous et effectué plusieurs relances auprès du Préfet de Région mais ce dernier reste enfermé dans son silence et la réponse obtenue courant mai de la part du Préfet du Département s'apparente à une fin de non recevoir sur la quasi-totalité de nos demandes.

Dans l'état actuel des choses, nous ne pourrons remplir les objectifs de construction de logements sociaux demandés par l'État sans prendre le risque de mettre à mal les équilibres financiers de nos organismes et hypothéquer ainsi l'avenir du logement social en Seine-Saint-Denis.

Il nous faut donc continuer la mobilisation. Nous comptons sur votre appui pour obtenir de l'État un véritable partenariat qui réponde aux besoins et aux enjeux de notre département et qui permette aux offices de poursuivre au quotidien l'amélioration de vos conditions de vie.

Stéphane TROUSSEL, président de l'OPH93 / Stéphane PEU, président de Plaine Commune Habitat / Daniel MOSMANT, président de l'OPH Montreuillois / Jean-Claude LE NY, président de Saint-Ouen Habitat / José MOURY, président de l'OPH de Bobigny / Marc LARDREAULT, président de l'OPH de Bagnolet / Ong VARRAVADDHA, président de Bondy Habitat / Ugo LANTERNIER, président de l'OPH d'Aubervilliers / Gerard SEGURA, président de l'OPH d'Aulnay-sous-Bois / Jacques CHAMPION, président de l'OPH de Romainville



















